

2e secondaire_Français langue seconde

Normes et modalités 2026-2027

Plan d'évaluation au secondaire | Information aux parents

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Matière	Français langue seconde	Code de cours	634206
Cycle / Niveau	2e secondaire		
Groupe(s)-classe(s)	01-02-03-04	Date de transmission de ce document aux parents	
Renseignements sur l'enseignant(e) : Nom et adresse courriel	Sophie Desjardins sdesjardins@emsb.qc.ca		

2. DESCRIPTION DU COURS

Ce cours a pour but d'amener les élèves à poursuivre leur apprentissage de la langue française en travaillant différents éléments d'une situation de communication. Ainsi, il en résulte une combinaison de divers éléments et d'une intention de communication, qui en constitue le cœur et lui confère du sens. Cette intention se manifeste à travers diverses réalisations langagières et dans différentes formes de textes oraux, écrits, visuels ou mixtes.

3. MANUELS, PLATEFORMES ET MATÉRIEL REQUIS

Manuel ou cahier d'exercices principal	Cargo, 2e édition - 2e secondaire
Matériel complémentaire	romans
Plateformes numériques	Google Classroom, Cargo, 2e édition - 1re secondaire, version numérique
Matériel requis quotidiennement	Un dictionnaire bilingue (français/anglais) et un Bescherelle "L'art de conjuguer"
Matériel facultatif, mais recommandé	Un dictionnaire unilingue (français)
Information sur le remplacement ou les frais, s'il y a lieu	

4. COMMUNICATION AVEC LES PARENTS ET LES ÉLÈVES

Communications obligatoires

Les parents reçoivent une première communication écrite au plus tard le 15 octobre ainsi que trois bulletins, au plus tard les 20 novembre, 15 mars et 10 juillet. Une communication supplémentaire sera transmise lorsqu'un élève risque de ne pas répondre aux attentes, lorsque des préoccupations comportementales surviennent ou lorsqu'un plan d'intervention individualisé l'exige.

Les communications peuvent comprendre :

☒ Portail Parents Mozaïk	☒ Courriel	☐ Agenda / planificateur
☒ Appels téléphoniques	☒ Rencontres	☐ Autre:
☒ Plan d'intervention	☒ Plateforme virtuelle (Google Classroom ou TEAMS)	☐ Autre :

Bulletins - Échéancier de remise aux parents

Communication	Échéance légale	Date cible de l'école pour la publication aux parents	Notes
Première communication écrite	<i>Au plus tard le 15 octobre</i>	le 15 octobre 2026	Porte sur l'adaptation, les progrès, les habitudes de travail et les préoccupations initiales.
Bulletin de l'étape 1	<i>Au plus tard le 20 novembre</i>	le 20 novembre 2026	Compte pour 20 % de la note finale.
Bulletin de l'étape 2	<i>Au plus tard le 15 mars</i>	le 17 février 2027	Compte pour 20 % de la note finale.
Bulletin de l'étape 3	<i>Au plus tard le 10 juillet</i>	le 25 juin 2027	Compte pour 60 % de la note finale.

5. APERÇU DE L'ÉVALUATION

L'évaluation repose sur le développement des compétences ainsi que sur des traces d'apprentissage suffisantes, variées et pertinentes. Chaque trace est pondérée selon le jugement professionnel de l'enseignant(e) et intégrée à la note de l'étape. Par conséquent, le jugement final n'est pas une simple moyenne des résultats obtenus. Il reflète le jugement professionnel de l'enseignant(e), les progrès réalisés au fil du temps et le niveau global de développement des compétences.

Les traces d'apprentissage peuvent comprendre :

☒ Travaux	☒ Tests / questionnaires	☒ Examens
☒ Projets	☐ Tâches de performance	☐ Laboratoires / tâches pratiques
☒ Présentations	☐ Portfolios	☒ Observations
☒ Travail en classe	☐ Entretiens	☐ Participation liée aux compétences
☒ Grilles d'évaluation	☒ SAE (situation d'apprentissage et d'évaluation)	☒ Autre

6. COMPÉTENCES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences et les pondérations prescrites indiquées ci-dessous correspondent aux mêmes compétences disciplinaires que celles qui figurent dans le sommaire des normes et modalités de l'école, conformément aux exigences du MEQ. (Référence : Sommaire des normes et modalités de l'école 2026-2027 publié en juin 2026)

Évaluation de l'étape 1 | Pondération annuelle : 20 %

Compétence	Pondération prescrite de la compétence	Traces d'apprentissage prévues	Moment approximatif	Notes additionnelles
C1 : Interagir en français	40			
C2 : Lire des textes courants, spécialisés et littéraires	30			
C3 : Produire des textes variés en français	30			

Évaluation de l'étape 2 | Pondération annuelle : 20 %

Compétence	Pondération prescrite de la compétence	Traces prévues	Moment approximatif	Notes additionnelles
C1 : Interagir en français	30			
C2 : Lire des textes courants, spécialisés et littéraires	30			
C3 : Produire des textes variés en français	30			

Évaluation de l'étape 3 | Pondération annuelle : 60 %

Compétence	Pondération de la compétence	Traces prévues	Moment approximatif	Notes additionnelles
C1 : Interagir en français	40			
C2 : Lire des textes courants, spécialisés et littéraires	30			
C3 : Produire des textes variés en français	30			

7. COMPÉTENCES GÉNÉRALES - COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Commentaires au bulletin

Au moins une compétence générale fait l'objet d'un commentaire au cours de l'année. L'école peut choisir un échéancier commun par étape.

Cette année scolaire, les compétences transversales seront commentées par les enseignant(e)s de

Compétence générale	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exerce son jugement critique	☐	☐	☐
Organise son travail	☐	☐	☐
Communique efficacement	☒	☒	☒
Travaille en équipe	☐	☐	☐

8. ÉVALUATIONS FINALES, ÉVALUATIONS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE ET ÉPREUVES DU MEQ

Pour toutes les épreuves uniformes, les enseignant(e)s communiqueront l'horaire des examens au moment opportun.

Type d'évaluation ou d'examen	Applicable	Façon dont les évaluations finales sont prises en compte	Dates importantes ou échéancier
Évaluation de mi-année de l'école	Oui	Le résultat sera intégré à la note de l'ÉTAPE 2	Session d'examens de mi-année de l'école - janvier
Évaluation finale de l'école	Oui	Le résultat sera intégré à la note de la 3e étape	Session d'examens finaux de l'école - juin
Évaluation commune du centre de services scolaire	Pas pour ce cours		
Épreuve du MEQ	Pas pour ce cours		

9. TUTORAT ET AIDE SUPPLÉMENTAIRE

Vous trouverez ci-dessous les mesures de soutien prévues (sous réserve de modifications au cours de l'année scolaire; chaque enseignant(e) tiendra les élèves informés, au besoin).

- Les élèves sont encouragés à demander rapidement des précisions.
- L'aide supplémentaire peut soutenir la révision des concepts, la réalisation des travaux, la préparation aux évaluations et la rétroaction sur les apprentissages.

Soutien prévu		Période	à déterminer
Réexplication des notions, accompagnement dans les tâches, aider à la préparation d'une évaluation en ciblant les notions à réviser, exercices de consolidation et rétroaction ciblée.			
Attentes de l'enseignant(e)			
L'enseignante s'attend à ce que l'élève soit présent, ponctuel et préparé aux périodes de tutorat. Il doit participer activement, poser des questions, identifier ses difficultés et mettre en pratique les stratégies proposées. Il utilise ce temps de façon productive afin de consolider ses apprentissages, de compléter ses travaux et de développer progressivement son autonomie.			
Autres mesures de soutien			
Aide à l'organisation du travail, à la gestion du temps, à la prise de notes...			

10. RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES ET ATTENTES EN CLASSE

Assiduité et participation	Une présence régulière et une participation active aident les élèves à démontrer le développement de leurs compétences et fournissent suffisamment de traces pour l'évaluation.
Devoirs et pratique	Les devoirs, les exercices et les tâches de préparation soutiennent les apprentissages.
Intégrité scolaire	Les élèves doivent remettre leur propre travail, citer leurs sources lorsque cela est requis et utiliser les outils numériques, y compris les outils d'IA, uniquement selon les consignes de l'enseignant(e) et le code de vie de l'école.
Utilisation de la technologie	À des fins pédagogiques, les élèves peuvent être invités ou autorisés à utiliser certains outils technologiques (applications, téléphones cellulaires, IA).

Comportements favorisant l'apprentissage	L'effort, l'organisation, la collaboration et le respect des attentes en classe contribuent à la réussite des apprentissages.

11. TRAVAUX NON REMIS, TRAVAUX EN RETARD ET ÉVALUATIONS MANQUÉES

Principe directeur

L'objectif est de recueillir suffisamment de traces valides pour évaluer le développement des compétences. Les conséquences liées aux travaux en retard ou non remis doivent être appliquées de façon cohérente et ne doivent pas remplacer le jugement professionnel concernant ce que l'élève a démontré.

Travaux non remis	Les élèves doivent remettre leurs travaux à la date d'échéance fixée. En cas d'absence, les élèves doivent obtenir les travaux manqués et les terminer dans un délai raisonnable établi avec l'enseignant(e).
Non-remise persistante	La non-remise persistante limitera la capacité de l'enseignant(e) à recueillir suffisamment de traces d'apprentissage et pourrait nécessiter une communication supplémentaire avec les parents.
Tests ou évaluations manqués	Une absence justifiée peut nécessiter une pièce justificative. Une évaluation de reprise ou une autre trace d'apprentissage peut être prévue selon le jugement de l'enseignant(e) ou la procédure de l'école.
Absence non justifiée à une évaluation	Conformément aux procédures de l'école, l'enseignant(e) peut utiliser une évaluation de remplacement, les traces existantes ou indiquer que les traces sont insuffisantes.
Prolongations ou mesures d'adaptation	Les élèves qui ont besoin de mesures d'adaptation doivent en discuter avec l'enseignant(e).
Plan d'intervention individualisé (PII)	Les adaptations liées à un plan d'intervention individualisé seront respectées.